

# CONDITIONS GÉNÉRALES



## **Adhésion à l'association**

Adhérer au Comité de Quartier Francisco Ferrer, c'est soutenir son projet associatif, son développement et sa pérennité. Adhérer permet également de participer et de voter à l'Assemblée Générale et d'être candidat au Conseil d'administration.

L'adhésion est valable du 1er septembre au 31 août de l'année en cours, elle est obligatoire pour participer aux activités régulières.

## **Fonctionnement**

Les ateliers débuteront le lundi 14 septembre 2026 et se dérouleront sur 30 semaines, hors vacances scolaires, selon le calendrier de la saison. Seules sont considérées comme inscrites les personnes ayant réglé leur cotisation.

Les inscriptions ouvriront le mardi 2 juin à 12h30 en ligne ([lien](#)) ou directement à l'accueil de la MQFF.

L'association se réserve le droit de supprimer ou de modifier un atelier pour des raisons d'organisation ou financières (inscriptions insuffisantes, manifestation importante, absence d'animateur...).

La MQFF s'engage, dans la mesure du possible, à prévenir les adhérents en cas d'absence d'un animateur. Merci également de nous prévenir en cas d'absence, ou de celle de votre enfant.

## **Cotisation aux activités**

Le tarif des ateliers est défini selon le quotient familial. Pour en bénéficier, il est nécessaire de fournir un justificatif, l'attestation CAF ( de moins de 3 mois) ou le

dernier avis d'imposition (revenu fiscal de référence). A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué. Aucune modification de quotient familial ne sera possible en cours de saison. Le règlement des activités peut se faire par carte bancaire, espèces, chèques, chèques vacances connectés ou papier et participation CE. La MQFF permet un étalement du règlement en 3 fois, à partir d'un montant de 150 €. Réduction sur justificatif de 10% pour les étudiants et demandeurs d'emploi. La MQFF est partenaire du dispositif «Sortir» qui donne droit à des réductions sur les activités, sous conditions de ressources (dépôt de garantie si besoin).

### **Responsabilité**

La Maison de Quartier est couverte par une assurance responsabilité civile, qui garantit les conséquences d'un dommage matériel ou corporel causé, de son fait, à un tiers. Cela ne couvre pas les faits causés par les adhérent.e.s, qui doivent avoir leur propre assurance. La Maison de Quartier ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol de vos affaires. Nous vous invitons à ne pas venir avec des objets de valeur.

Si vous accompagnez un participant mineur, merci d'être vigilant quant à l'horaire de fin d'atelier, pour des raisons de sécurité, de responsabilité et de bon déroulé des ateliers.

Le respect et la bienveillance entre toutes et tous sont de mise au sein de la MQFF.

### **Remboursement et essai**

L'adhésion n'est pas remboursable et constitue un engagement à l'année (du 1er septembre au 31 août de l'année en cours). Si l'atelier choisi ne correspond pas à vos attentes, vous pouvez demander un remboursement dans les 48 heures suivant la première séance (hors ateliers musique individuel, duo et trio). Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être accordé, sauf raison majeure. Les absences ne donnent pas droit à des séances de rattrapage.

### **Loi Informatique et Liberté**

La MQFF collecte et utilise les données personnelles dans le cadre des inscriptions. Conformément aux obligations du règlement général sur la

protection des données (RGPD), ces données ne seront utilisées que dans le cadre de la gestion administrative.

Tout adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction de la Maison de Quartier Francisco Ferrer.

### **Droit à l'image**

Vous pouvez autoriser ou non l'utilisation de votre image ou de celle de votre enfant depuis votre espace.

Ces captations photos ou vidéos réalisées lors des activités de la Maison de Quartier serviront uniquement à la promotion de l'association. Les images produites et les messages associés respecteront la dignité des personnes représentées sur les supports.

Fait à

Le

Signature